



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Océan Indien

Question écrite n° 63101

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon interroge M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la politique que le Gouvernement entend mener avec la commission de l'ocean Indien (COI). Il lui demande si le Gouvernement envisage de renforcer la cooperation de la France avec les pays membres de la COI, et tout particulierement avec Madagascar. En effet, ce dernier pourrait constituer un vaste marche pour les produits reunionnais. De meme, a terme, il pourrait contribuer a la resolution du probleme de surpopulation de la Reunion.

Texte de la réponse

Reponse. - En devenant membre de la commission de l'ocean Indien en 1986 pour le compte du departement de la Reunion, la France est desormais considerée comme une puissance riveraine, et un partenaire a part entiere pour les iles voisines. Au plan multilateral, plusieurs evenements ont permis de banaliser la presence de la Reunion dans la cooperation regionale (organisation de la foire internationale de la Reunion sous l'egide de la COI en septembre 1991, organisation des 3e jeux des Iles). Au plan bilateral, le role de la Reunion, base arriere de la cooperation francaise, a pu etre reaffirme et concretise par des actions relevant tant de l'action de l'Etat que de la cooperation decentralisee. Le fonctionnement de la COI a ete cependant altere par les difficultes interieures qu'ont connues certains des Etats membres, et en particulier Madagascar. La Grande Ile devrait, en effet, en raison de son poids demographique au sein de la COI, en constituer un element moteur. La longue crise de l'ete dernier et les incertitudes dues a la mise en place d'une periode de transition empechent cependant Madagascar de jouer pleinement son role. La France a pris la presidence de la COI lors du sommet ministeriel de Moroni (13-14 octobre 1992) et doit l'exercer jusqu'a la fin de l'annee 1993. Elle compte durant cette periode relancer l'organisation et faire progresser les programmes regionaux en cours d'etude. Certains d'entre eux ont ete adoptes par les ministres lors du sommet de Moroni. Le conseil a ainsi approuve le programme regional integre de developpement des echanges (PRIDE) presente en juin 1991. Ce programme pourrait a terme permettre de faire progresser les echanges interregionaux qui ne constituent pour l'instant que 3 p 100 environ du commerce exterieur total de l'ensemble des pays de la zone. Le departement de la Reunion ne pourrait que beneficier d'un accroissement des echanges avec les iles voisines et Madagascar, qui devrait etre un partenaire naturel.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andr•](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63101

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 1992, page 4852